

RAPPORT N°16 : CONVENTION DE PARTENARIAT « TERRITOIRES D'INDUSTRIE »

M. le Président de la Communauté de communes indique qu'un programme intitulé « Territoires d'industrie Lezoux Thiers Ambert Montbrison » (TILTAM) englobe plusieurs EPCI : Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne, Loire Forez Agglomération et Ambert Livradois Forez.

Ce programme a vocation à intervenir sur 8 axes ; il est animé par un(e) chargé(e) de mission. Le programme aura une durée de 2 ans avec un coût annuel de 65 000 € par an maximum.

La participation de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez est évalué à 6 500 € par an maximum.

Il convient de signer une convention de partenariat entre la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et les trois autres EPCI afin de définir les moyens d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre du programme « Territoires d'industrie » et de préciser les modalités de gestion du personnel, les modalités d'intervention dans les EPCI et les modalités de répartition des coûts entre EPCI.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention ;
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.